

Strasbourg, le 6 janvier 2012

T-ES (2011) 6

COMITÉ DES PARTIES
À LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA PROTECTION
DES ENFANTS CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS
(T-ES)

RAPPORT DE LA 1^{re} RÉUNION

Strasbourg
20-21 septembre 2011

Point 1 : Ouverture de la réunion

1. La première réunion du Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après dénommé le Comité) est ouverte par M. Jan Kleissen, directeur des Activités normatives, Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques. Il informe les participants de la réforme du Conseil de l'Europe qui donnera lieu à des changements organisationnels au sein du Secrétariat à compter du 1^{er} octobre 2011. En conséquence, le futur Secrétariat du Comité sera assuré par la Division des droits de l'enfant.

Point 2 : Allocution de M^{me} Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

2. M^{me} Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, prononce une allocution d'ouverture devant le Comité dans laquelle elle souhaite la bienvenue aux participants. Elle évoque le rôle important que le Comité devrait jouer en supprimant les obstacles à la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après dénommée la Convention) et en donnant des conseils sur la meilleure façon de traduire ses dispositions en lois et mesures efficaces. Elle précise qu'à ce jour, la Convention a été ratifiée par 14 Etats membres et qu'un certain nombre de nouvelles ratifications devraient intervenir dans les mois à venir. Elle ajoute que la Convention a été signée par 28 Etats membres supplémentaires et elle invite instamment l'ensemble des Etats qui ne l'ont pas encore fait à la ratifier. A l'appui du processus de ratification, elle mentionne également le lancement, en 2010, de la campagne UN sur CINQ destinée à sensibiliser à la violence sexuelle à l'égard des enfants et à promouvoir la Convention et elle rend en particulier hommage au rôle essentiel que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a joué par l'intermédiaire du réseau des parlementaires de référence qui ont activement œuvré en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention. Elle poursuit en insistant sur le rôle capital du Comité qui sera de réunir, d'analyser et d'échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques entre les Parties. Selon elle, la mise en commun d'expériences permettrait aux autorités nationales de bénéficier d'un large éventail de compétences, de connaissances et de pratiques, favoriserait l'harmonisation des politiques entre les Parties et développerait les synergies pour trouver des solutions pratiques aux problèmes communs. Elle poursuit en indiquant que le Comité devrait aussi avoir pour mission de recenser les problèmes éventuels ainsi qu'un certain nombre de sujets délicats devant être abordés lors de ce processus. Pour illustrer son propos, elle donne l'exemple d'une association ayant son siège aux Pays-Bas qui promeut la pédophilie sur internet ; dans ce contexte, elle s'interroge sur ce que les autorités nationales peuvent faire dans le cadre de la Convention face à de telles situations. Elle termine en expliquant que le Secrétariat du Comité sera dans l'avenir assuré par la Division des droits de l'enfant, Direction générale I / Droits de l'homme et Etat de droit. Pour finir, elle remercie M. Eric Ruelle, qui a précédemment mené à bien le processus de rédaction de la Convention.

Point 3 : Election du président

3. Le Comité élit M. Eric Ruelle (France) président du Comité à l'unanimité.

Point 4 : Adoption de l'ordre du jour

4. Le Comité adopte l'ordre du jour qui figure à l'annexe I.

Point 5 : Présentation de la campagne UN sur CINQ

5. M^{me} Regína Jensdóttir, chef de la Division des droits de l'enfant et administratrice du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » présente la campagne du Conseil de l'Europe UN sur CINQ destinée à promouvoir la signature et la ratification de la Convention et à lancer des actions globales de sensibilisation pour prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants ; la traite des enfants ; la cybercriminalité visant les enfants. Elle explique qu'il ressort des données disponibles qu'environ un enfant sur cinq en Europe est victime de violences sexuelles, sous une forme ou une autre, d'où l'intitulé de la campagne. Elle précise ensuite que les violences sexuelles à l'égard des enfants peuvent prendre de nombreuses formes : abus sexuels dans la famille, pornographie et prostitution enfantines, corruption, sollicitation par le biais d'internet et agressions sexuelles par des pairs. Elle mentionne aussi l'importante dimension parlementaire de la campagne grâce au partenariat et au soutien de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui a mis en place un réseau de parlementaires qui ont un rôle essentiel à jouer dans les réformes des législations nationales. Pour finir, elle fait savoir aux participants qu'environ six Etats ont, à ce jour, lancé des campagnes nationales, dont le Mexique, et que six à sept autres Etats envisagent de le faire également sous peu.

6. M^{me} Marlene Rupprecht, membre de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), formule des observations préliminaires sur la dimension parlementaire de la Campagne, qui a pour but la promotion de la Convention. Elle insiste sur l'importance de développer le réseau existant de parlementaires en proposant de l'étendre à des organisations internationales comme l'Union européenne.

Point 6 : Informations du Secrétariat

7. M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division du droit pénal et secrétaire exécutif de la première réunion du Comité, donne au Comité des informations pratiques sur la réunion. Il rappelle aux participants qu'à la suite des réformes organisationnelles menées au Conseil de l'Europe, M^{me} Regína Jensdóttir, chef de la Division des politiques des droits de l'enfant et administratrice du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », sera chargée du Secrétariat du Comité et de la tenue de la prochaine réunion. Il présente ensuite le projet de règlement (Doc. T-ES (2011) 04) élaboré par la Division du droit pénal et souligne que ce règlement a pour unique objectif de faciliter les premières discussions du Comité. Il précise que le projet de règlement s'inspire en grande partie du règlement d'autres organes de suivi ainsi que de la Résolution Res(2005)47 du Comité des Ministres concernant les comités et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

Point 7 : Adoption du Règlement intérieur du Comité

8. Le Comité procède à une première lecture du projet de Règlement intérieur et examine le titre I (« Organisation du Comité »), le titre II (« Conduite des débats »), le titre III (« Procédure d'évaluation ») et le titre IV (« Dispositions finales »). A l'issue d'une première série

d'observations générales sur le projet de Règlement intérieur (ci-après abrégé en RI), les propositions de modification du libellé et d'amendements ci-après sont faites :

9. Observations générales :

- a) La Convention a pour principaux objectifs, premièrement, de mettre en place un mécanisme d'évaluation et de suivi des Parties contractantes, deuxièmement, de sensibiliser aux violences sexuelles à l'égard des enfants et, troisièmement, d'échanger des informations et des bonnes pratiques dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé CdE). Il conviendrait donc d'ajouter, dans le RI, un chapitre distinct sur la sensibilisation et le partage d'informations (équivalent au titre III pour le suivi/l'évaluation) ;
- b) comme la Convention vient d'entrer en vigueur, il faudrait préciser dans le RI que le Comité est aussi chargé de promouvoir sa signature et sa ratification ;
- c) il faudrait veiller à mentionner les principaux instruments internationaux, comme la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

10. Titre I : Organisation du Comité

- a) En ce qui concerne la mention de comités spécifiques du CdE, comme le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), il est proposé de trouver un libellé plus général pour que le Comité ait la possibilité d'inclure les avis de divers organes (du CdE) présentant un intérêt au regard de la Convention (règle 1.3.c) ;
- b) pour ce qui est des rapports annuels, il est proposé de renommer/définir thématiquement ces rapports et de donner des précisions (règle 1.3.f) ;
- c) la composition du Comité doit être complétée par l'ensemble des représentants/organes appropriés qui devraient être classés en catégories (Etats parties ayant le droit de vote, Etats membres n'ayant pas le droit de vote, observateurs) pour avoir une meilleure vue d'ensemble (règle 2.2) ;
- d) au moment de modifier ce titre, il importera aussi de tenir compte d'une nouvelle résolution sur le fonctionnement des comités du CdE que le Comité des Ministres adoptera prochainement et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012 ;
- e) le/la président(e) et le/la vice-président(e) devraient être élus dans une optique d'équité entre les sexes et d'équilibre géographique, ce qu'il conviendrait de préciser dans le deuxième projet de RI (règle 3.1.) de même que la durée de leur mandat et de celui du Bureau ;
- f) il faudrait transformer la possibilité de désigner (« peut désigner ») un Bureau en obligation (« désigne »), (règle 4.1) ;
- g) il faudrait ajouter que le Bureau sera aussi chargé d'élaborer et d'approuver l'ordre du jour (règle 4.2) et que sa composition devrait obéir à une perspective de genre (règle 4.3).

11. Titre II : Conduite des débats

- a) Il conviendrait de modifier la règle 6 pour refléter que le Comité peut, selon le cas, se réunir en dehors de Strasbourg conformément aux règles du CdE (règle 6) ;
- b) pour ce qui est des langues des documents, le représentant français a demandé que tous les documents relatifs aux travaux du Comité soient rédigés dans les deux langues officielles du CdE et pas simplement dans l'une des deux (règle 7.2) ;
- c) il conviendrait de préciser les compétences du Bureau pour ce qui est de l'élaboration de l'ordre du jour (règles 9.1 et 9.3) ;
- d) il faudrait allonger le délai pour que les participants reçoivent les documents de travail quatre semaines avant la réunion (règle 10.2) ;
- e) il conviendrait d'ajouter (en modifiant le texte existant) que le président peut accepter de délibérer sur des documents présentés après le délai fixé pour les réunions du Comité (règle 10.3) ;

- f) il faudrait joindre à la liste des décisions un bref résumé des principaux points soulevés qui pourront tous deux être approuvés selon la procédure écrite ou lors de la réunion suivante du Comité (règle 10.5) ;
- g) il conviendrait de se prononcer sur la publicité et l'accessibilité des documents du Comité en général (règle 10.5) et sur la nécessité de distinguer clairement les documents de travail des décisions du Comité (règle 10.4) ;
- h) la nécessité de préciser le quorum dans la règle 11 a été évoquée et tant la majorité simple que la majorité des deux tiers ont été proposées. La majorité des membres du Comité est favorable à une majorité des deux tiers ;
- i) il conviendrait aussi d'autoriser le Bureau à organiser des auditions et de réfléchir au nombre prévu d'auditions annuelles ;
- j) il faudrait expliciter l'abstention dans le RI ;
- k) il faudrait comparer les règles 20 et 26 pour vérifier qu'elles ne sont pas redondantes.

12. Titre III : Procédure d'évaluation

- a) il a été question du rôle et de la nomination d'experts indépendants et notamment de la nécessité de trouver un équilibre entre la procédure d'évaluation, le suivi et la collecte et l'analyse de bonnes pratiques (règle 21) ;
- b) il convient de préciser que les experts sont nommés de manière à assurer une représentation équilibrée des sexes et d'inclure des critères clairs pour la procédure de nomination/sélection des experts (règle 21.1.b) ;
- c) il faut intégrer des experts des nouveaux Etats membres qui ratifieront la Convention après l'adoption du RI et la nomination du premier groupe d'experts ;
- d) il a été proposé de mettre en place un système dans lequel les mandats des experts se chevaucheraient et de faire le bilan des autres règlements applicables aux experts intervenant dans le cadre des conventions du CdE (règle 21.1.d) ;
- e) le rôle des experts doit être clairement défini de manière à éviter des travaux parallèles et/ou des doubles emplois ; la fréquence des réunions d'experts doit aussi être fixée (règle 21.2) ;
- f) en ce qui concerne les modalités de la procédure d'évaluation, trois approches possibles ont été mentionnées (article par article, chapitre par chapitre ou une approche thématique). La majorité des membres du Comité, favorable à l'approche thématique, a chargé le Secrétariat de proposer une liste de thèmes pour sa prochaine réunion (règles 22 à 25) ;
- g) l'avis du Comité doit être pris en compte avant l'établissement de la version définitive du rapport des experts ;
- h) il convient de se prononcer sur le niveau satisfaisant de réponses des Etats membres aux questionnaires/travaux d'experts et de savoir à quel moment demander des contributions aux ONG ou d'autres informations ;
- i) il faudrait ajouter dans les sources d'information mentionnées à la règle 22 les rapports des ONG ;
- j) la règle 22 est redondante si le Comité est favorable aux rapports thématiques ;
- k) la règle 25 devrait prévoir la possibilité pour le Comité d'intervenir en cas de situations ad hoc et de violations criantes/d'urgences dans les Etats membres pour faire face à un problème particulier en complément du rapport thématique ;
- l) il faudrait modifier le libellé « mener une enquête » à la règle 25.2 qui est trop catégorique et va au-delà du mandat d'un Comité ;
- m) le groupe d'experts pourrait aussi avoir pour rôle de donner des orientations et des conseils sur la campagne UN sur CINQ qui va de pair avec la Convention, ce qui présenterait une valeur ajoutée.

13. A la suite de la première lecture du projet de RI, le président conclut que le Comité n'est pas en mesure d'adopter le texte à cette première réunion. Les décisions ci-après sont donc prises :

1. de reporter l'adoption du projet de règlement à sa prochaine réunion en 2012 et de charger le Secrétariat (Division des droits de l'enfant) d'élaborer, d'ici à décembre 2011, une version révisée de ce projet qui tienne compte des discussions menées en son sein;
2. de charger le Secrétariat de coordonner la demande faite aux délégations de soumettre à ce dernier, d'ici à la mi-janvier 2012, quatre thèmes prioritaires au maximum pour le processus d'évaluation ;

Point 8 : Divers

14. Le Comité a également décidé que :

1. M^{me} Madi Sharma, membre du Comité économique et social européen (CESE), sera invitée à faire part de son expérience de la collecte de bonnes pratiques dans la lutte contre les abus sexuels à l'égard des enfants ;
2. un « tour de table » sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Il permettra aux participants d'informer le Comité des développements intervenus au niveau national en ce qui concerne la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention.

15. Le Comité est informé par le représentant croate, M. Ivan Crnčec, du ministère de la Justice, que la Croatie a déposé son instrument de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels auprès du Bureau des Traités du Conseil de l'Europe le même jour, le 21 septembre 2011. Le président félicite la Croatie au nom du Comité. Cette nouvelle ratification porte le nombre total de ratifications à 15.

Point 9 : Dates éventuelles de la prochaine réunion

15. Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (T-ES) tiendra sa prochaine réunion les 22 et 23 février 2012 à Strasbourg (France).

Annexe I : Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Allocution de M^{me} Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe
3. Election du président
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Présentation de la campagne UN sur CINQ
6. Informations du Secrétariat
7. Adoption du Règlement intérieur du Comité des Parties
8. Divers
9. Dates éventuelles de la prochaine réunion

Annexe II : Liste des participants

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

Ms Miranda PASHAJ, Director of the National Agency for the Protection of Children Rights.
Rr.Kavajes, Nr.53, Tirane, Albania

Ms Elisa Dizdari, Expert at the National Agency for the Protection of Children Rights, Rr.Kavajes,
Nr.53, Tirane, Albania

ANDORRA / ANDORRE

****No nomination / Pas de nomination**

ARMENIA / ARMÉNIE

****No nomination / Pas de nomination**

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Maria ORTHOFER, Dept. Youth Welfare and Children's Rights, Federal Ministry of Economy,
Family and Youth, Franz Josefs-Kai 51, 1010 Vienna

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA, Assistant to the Chairperson of the State Committee for
Family, Women and Children Issues of the Republic of Azerbaijan

BELGIUM / BELGIQUE

M Claude GILLARD, Conseiller, SPF Justice, Direction générale de la législation, Bd de Waterloo
115, 1000 Bruxelles

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

****No nomination / Pas de nomination**

BULGARIA / BULGARIE

****No nomination / Pas de nomination**

CROATIA / CROATIE

Mr Ivan CRNČEC, Director General of the Criminal Law Directorate, Ministry of Justice, Republic
of Croatia, Dežmanova 10, HR 10000 Zagreb

CYPRUS / CHYPRE

**No nomination / Pas de nomination

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHEQUE

**No nomination / Pas de nomination

DENMARK / DANEMARK

Ms Brit Gotthard JENSEN, Head of Section, The Danish Ministry of Justice, Criminal Law Division, Slotsholmsgade 10, DK-1216 Copenhagen K

ESTONIA / ESTONIE

**No nomination / Pas de nomination

FINLAND / FINLANDE

Mr Jaakko HALTTUNEN, Councillor, Legal Service, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs, Laivastokatu 22 A, Helsinki, P.O.Box 411, FIN-00023 Government

FRANCE

M Eric RUELLE, Magistrat, Premier vice-président, Tribunal de grande instance de MEAUX, Avenue Salvador Allende, 77109 MEAUX cedex

M Francis STOLIAROFF, Magistrat, Premier substitut MACJ, Adjoint au chargé de Mission pour les négociations et la transposition, Direction des Affaires Criminelles et des Grâces au Ministère de la Justice

GEORGIA / GÉORGIE

**No nomination / Pas de nomination

GERMANY / ALLEMAGNE

**No nomination / Pas de nomination

GREECE / GRÈCE

**No nomination / Pas de nomination

HUNGARY / HONGRIE

**No nomination / Pas de nomination

ICELAND / ISLANDE

**No nomination / Pas de nomination

IRELAND / IRLANDE

Mr Shane LAWLOR, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe, 11 Boulevard du President Edwards, Strasbourg 67000

ITALY / ITALIE

M Michele PALMA

Apologised/Excusé

Direttore Generale per gli interventi in campo economico e sociale, PCM - Dipartimento per le pari opportunità

Largo Chigi 19 - 00187 ROMA

LATVIA / LETTONIE

****No nomination / Pas de nomination**

LIECHTENSTEIN

Apologised/Excusé

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Asta SIDLAUSKIENE, Senior Specialist, Ministry of Social Security and Labour, Republic of Lithuania, A.Vivulsio str. 11, Vilnius, LT-03610

LUXEMBOURG

Mme Sophie HOFFMANN, Ministère de la Justice, 13 rue Erasme, L-1348 Luxembourg

Tel. +352 24784042

M Claude JANIZZI, Conseiller de direction première classe, Ministère de la Famille et de l'Intégration, 12 - 14 avenue Emile Reuter, L-2919 Luxembourg

MALTA / MALTE

Dr Lorna BUTTIGIEG, Private Secretariat, Ministry of Education, Employment and the Family, Palazzo Ferreria, 310, Republic Street, Valletta VLT 1110, Malta

Tel. +356 2590 3115

MOLDOVA

****No nomination / Pas de nomination**

MONACO

Mr Jeremie ZALOSZYC, Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, 9, rue Arquebusiers, 67000 Strasbourg

MONTENEGRO

****No nomination / Pas de nomination**

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Erik PLANKEN, Policy Advisor, Law Enforcement Department, Ministry of Security and Justice, Schedeldoekshaven 100, 2511 EX, Den Haag H9.42, Postbus 20301, 2500 EH, Den Haag

Mr Jean Luc LUIJS, Law Enforcement Department, Ministry of Security and Justice, Schedeldoekshaven 100, 2511 EX, Den Haag H9.42, Postbus 20301, 2500 EH, Den Haag

NORWAY / NORVÈGE

**No nomination / Pas de nomination

POLAND / POLOGNE

**No nomination / Pas de nomination

PORTUGAL

**No nomination / Pas de nomination

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Alina ION, Legal Adviser at the Department for Drafting Legislation, Ministry of Justice, Romania

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Konstantin KOSORUKOV, Deputy for Legal Affairs, Permanent Representation of the Russian Federation at the Council of Europe

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mme Barbara PARA, Ambassadeur, Représentante Permanente

Mlle Michela BOVI, Représentante Permanente Adjointe

Permanent Representation of San Marino to the Council of Europe, 18, rue Auguste Lamey - 67000 Strasbourg

SERBIA / SERBIE

Ms Jelena MUJCINOVIC, Counselor, Ministry of Labor and Social Protection, the Republic of Serbia

Ms Mila MUSKINJA, Consultant, Ministry of Justice, the Republic of Serbia

Ms Jasmina PUHACA, Chief Police Inspector in the Directorate of Criminal Police, Ministry of Interior of the Republic of Serbia

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

**No nomination / Pas de nomination

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Helmut HARTMAN, Senior adviser, Ministry of Justice, Slovenia

SPAIN / ESPAGNE

Mme Almudena DARIAS DE LAS HERAS, Sous-directrice générale adjointe aux affaires de justice auprès de l'UE et des OOI, Ministère de la Justice

SWEDEN / SUÈDE

**No nomination / Pas de nomination

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Anita MARFURT, Juriste, Département fédéral de justice et police, Office fédéral de la justice, Unité Droit pénal international, Bundesrain 20, CH – 3003 BERNE

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L’EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE”

**No nomination / Pas de nomination

TURKEY / TURQUIE

**No nomination / Pas de nomination

UKRAINE

Mr Oleg VASYLENKO, Chief specialist of International Treaties Concluding Unit of Division on Private International Law and International Legal Assistance of International Law and Cooperation Department (Ministry of Justice of Ukraine)

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

**No nomination / Pas de nomination

* * * *

**EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL COOPERATION /
COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE
(CDCJ)**

Mme Nicole COCHET, Magistrat, Chargée de Mission pour le droit européen et international, Ministère de la Justice, 13 Place Vendôme, F-75042 PARIS Cedex 01

ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CCJ)

Ms Karen PALISSER, Secretary to the Advisory Council on Youth, Directorate of Youth and Sport, Council of Europe

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ms Marlene RUPPRECHT, Member of the Social, Health and Family Affairs Committee of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, Platz der Republik 1, D-11011 Berlin

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ms Dušica DAVIDOVIĆ, Member of the Current Affairs Committee of the Congress, Member of the City Assembly of Nis, Nicole Pasica 24, RS - 18000 NIS, Serbia

THE CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / LA CONFERENCE DES OINGS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr. Jean-Marie HEYDT, President

* * * * *

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Mr César ALONSO IRIARTE Apologised/Excusé
Lucha contra la explotación sexual de los niños / Fight against sexual exploitation of children
Unidad A.2: Lucha contra el crimen organizado / Unit A.2: Fight against organised crime
DG de Interior / DG Home Affairs
Comisión Europea / European Commission

* * * * *

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

**No nomination / Pas de nomination

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**No nomination / Pas de nomination

CANADA

**No nomination / Pas de nomination

JAPAN / JAPON

**No nomination / Pas de nomination

MEXICO / MEXIQUE

Ms Fernanda GONZALEZ, Attachée, Mission of Mexico to the Council of Europe, 8, boulevard du Président Edwards, 67000 Strasbourg

* * * * *

**INTERNATIONAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS /
ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET NON-GOUVERNEMENTALES**

ECPAT INTERNATIONAL

Ms Magali FABRE, Head of project, ECPAT France, 1050, Avenue de l'Europe, 93352 Le Bourget cedex, France

TERRE DES HOMMES INTERNATIONAL FEDERATION

Ms Eylah KADJAR-HAMOUDA, Head of International Secretariat, 31 chemin Frank-Thomas - CH-1223 Cologny/Geneva

SAVE THE CHILDREN ALLIANCE / ALLIANCE INTERNATIONALE SAVE THE CHILDREN

Ms Lena KARLSSON Apologised/Excusé
Global Child Protection Initiative Director, Landsvägen 39, 107 88, Sundbyberg, Sweden

* * * * *

**SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE /
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Maud DE BOER-BUQUICCHIO Deputy Secretary General / Secrétaire Générale adjointe

**Directorate General of Human Rights and Legal Affairs /
Direction Générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques**

Mr Jan KLEIJSEN Director of Standard-Setting / Directeur des Activités Normatives

Mr Carlo CHIAROMONTE Head of the Criminal Law Division / **Secretary to the T-ES**
Chef de la Division du droit pénal / **Secrétaire du T-ES**

Mr Jonathan BOURGUIGNON Administrative Officer / Administrateur

Ms Lucy ANCELIN Assistant / Assistante

Ms Marjaliisa JÄÄSKELÄINEN Assistant / Assistante

Directorate General of Social Cohesion / Direction Générale de la cohésion sociale

Programme “Building a Europe for and with Children” /

Programme « Construire une Europe pour et avec les Enfants »

Ms Regina JENSDOTTIR Head of Division / Chef de la Division

Ms Gordana BERJAN Administrator / Administrateur

Ms Tiina-Maria LEVAMO Programme Adviser / Conseillère du Programme

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire

Ms Maren LAMBRECHT-FEIGL Secretary to the Social, Health and Family Affairs Committee
/ Secrétaire de la Commission des questions sociales, de la
santé et de la famille

Ms Jannick DEVAUX Administrator, Secretariat of the Social, Health and Family
Affairs Committee / Administrateur, Commission des
questions sociales, de la santé et de la famille

Interpreters / Interprètes

Mr Luke TILDEN

Ms Christine TRAPP

Ms Sara WEBSTER